

Synthèse des réponses au Questionnaire et **commentaire proposé par G Demassue des Montboucons**

Questions communes

Les réponses de Jean Rosselot et de Jean Louis Fousseret sont reproduites, telles qu'elles nous ont été adressées.

La réponse de Philippe Gonon résulte de l'exploitation de sa réponse globale et de son programme.

CCDV 1 - Aujourd'hui les projections concernant l'évolution de la population et la demande de logements à Besançon paraissent largement surestimées. La demande soutenue qui a pu être observée pendant une dizaine d'années n'est pas due à un mouvement de fond résultant de la croissance de l'activité économique, mais au phénomène conjoncturel de réduction de la taille moyenne des ménages. Peut-on encore soutenir aujourd'hui l'idée que la demande de logements à Besançon va se maintenir au niveau envisagé par le PLU ?

Philippe Gonon :

Il apparaît que les chiffres de l'évolution des besoins en logement nous semblent surestimés : les derniers chiffres de recensement confirment ce phénomène même si on doit prendre en compte la modification des besoins.(familles monoparentales, personnes âgées seules) : la baisse de la population intra-muros de Besançon est aujourd'hui bien réelle et l'INSEE prévoit une forte augmentation de la population de l'agglomération à l'horizon 2020. La crise immobilières et financières (subprimes) que nous connaissons à l'heure actuelle va freiner pour de longues années le boom immobilier des années 2002-2006.

Jean Rosselot : non

Jean Louis Fousseret :

Les projections " paraissent " surestimées ?

Non, nous faisons confiance aux spécialistes de l'INSEE, d'ailleurs récemment confortées et renforcées par une analyse très récente des besoins en logements dans toute la France. Elles sont également confirmées par l'AUDAB. Tous les indicateurs et mesures dont nous disposons confirment par ailleurs que les besoins en logements à Besançon resteront très soutenus.

Les constats et prévisions de l'INSEE sont bien les suivantes : alors qu'en 1968, il fallait 315 logements pour 1 000 habitants, et 470 aujourd'hui, il en faudra 540 en 2020. Nous confirmons ces données qui sont des moyennes.

Ceux qui les contestent, invoquent à tort, le nombre de personnes par ménage et se livrent à des divisions hasardeuses.

Ces deux séries de chiffres ne peuvent pas être mises en relation pour contester l'ampleur des besoins. On ne peut donc utiliser le nombre de personnes par ménage pour contester le nombre de logements nécessaire pour 1 000 habitants.

Il suffit de citer une note conjointe de l'INSEE et de la Région Franche Comté relative à la " Population et ménages à l'horizon 2020 en Franche Comté ". Selon l'INSEE, le nombre de ménages (donc de logements) habitant Besançon et ses alentours, augmenterait de 11,6% de 2005 à 2020. Cette hausse s'explique par des facteurs démographiques (vieillesse de la population notamment nécessitant la création de logements adaptés) et par une évolution des comportements sociaux (séparations, recomposition des familles, cohabitation et décohabitation ...). Le

nombre de ménages à une personne va augmenter très fortement. A ces chiffres, il convient d'ajouter le nécessaire renouvellement du parc de logements qui est vieillissant dans de nombreux quartiers bisontins. De plus, de nombreux emplois seront créés dans les nouvelles zones d'activités (Hauts de Chazal, Témis, Portes de Vesoul ...), générant de nouveaux logements. Le nombre, la qualité, le prix des logements est d'ailleurs un élément déterminant dans l'installation ou le développement des entreprises. Le PLU est un outil de déclinaison territoriale du Programme Local de l'Habitat élaboré qui est la politique habitat intercommunale. LE PLU ne peut pas légalement remettre en cause et contrevenir aux dispositions et aux objectifs du PLH. Ainsi, la production de logements préconisée par le PLH sur le Grand Besançon est de 1000 unités. Ces préconisations tiennent compte des évolutions mentionnées ci-dessus.

Notre commentaire : Il y a manifestement une divergence d'appréciation entre les positions de PG et JR qui partagent notre scepticisme quant aux projections en matière de besoins en logements sur le territoire de la commune de Besançon, et JLF qui défend les estimations du PLU. Les raisons de notre scepticisme sont notamment développées dans les commentaires et sur le site de l'association des Vaïtes. PG y ajoute l'argument qui semble aujourd'hui unanime dans la presse économique, sur la probable décélération ou déprime à venir du marché immobilier. Le très sérieux journal "Les Echos", dans son supplément AUDIT DES VILLES, au numéro du jeudi 21 février 2008 retient cet unique caractère, que Besançon a perdu 1600 habitants en 6 ans pendant que son aire urbaine en gagnait 9600. JLF reconnaît que l'accroissement des besoins en logement qu'il revendique serait dû sur le territoire communal de Besançon quasi-exclusivement à l'accroissement du nombre de ménages à une personne. On sait en effet que les ménages à une personne ont une forte propension par choix ou par nécessité, à s'établir dans une domiciliation citadine. Mais le PLU insiste fortement sur un besoin diversifié de logements, et non sur la dominante de besoins nouveaux occasionnés par les ménages à une seule personne. Nous aimerions croire JLF lorsqu'il affirme que la création de nouvelles zones d'activités entraînera la création de nouveaux emplois, et pas le transfert d'activités qui se seraient de toute façon établies dans l'agglomération.

CDV 2.- Les mesures concrètes (règles d'urbanisme) adoptées dans le cadre du PLU sont en contradiction avec les grands principes énoncés dans le PADD et le rapport de présentation. (des quartiers où il fait bon vivre)

En avez-vous pris conscience ? :

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : oui : contraintes excessives du PLU

Jean Louis Fousseret :

Cette affirmation est une appréciation subjective et une contrevérité. Les bisontins ne la partagent pas. Sinon comment expliquer que sur les 22 792 parcelles de la commune, il n'y a eu que 472 observations (2%) dont toutes n'étaient pas négatives et dont 120 demandes d'ouverture à la construction. Seulement 12

recours gracieux et 5 recours contentieux suite au rejet de recours gracieux (chiffres définitifs).

L'information et la concertation ont pourtant été beaucoup plus développées que ce que nous imposait la loi. Tous les bisontins ont été informés par des dépliants dans leur boîte à lettre, à deux reprises. Sans compter les expositions et les nombreuses réunions publiques dans tous les quartiers. Au final on ne compte que 5 recours contentieux !

La qualité de vie d'un quartier ne se mesure pas seulement à la hauteur des bâtiments et au nombre d'hectares de verdure. Elle repose également sur la diversité du cadre de vie, sur la qualité des espaces publics, sur l'accessibilité à un logement décent et abordable, sur l'accès aux services et équipements...

La commission d'enquête a d'ailleurs souligné la cohérence du PLU et son respect de l'optique de la loi SRU qui l'a institué.

Citons simplement deux extraits du rapport de la commission d'enquête : " Nous considérons que le plan local d'urbanisme analysé dans sa globalité, répond aux attentes générales et ne présente aucun vice rédhibitoire " (page 215).

Et de préciser : " Nous ne doutons pas que la mise en œuvre du projet de Plan Local d'Urbanisme maintienne le caractère de ville verte, de recentrer les espaces à urbaniser, de procurer un développement maîtrisé et de maintenir, sinon d'améliorer, le cadre et la qualité de vie des habitants dans l'esprit des textes régissant l'urbanisme ".

Enfin, lors du débat en Conseil Municipal, aucun élu n'a relevé une telle contradiction entre le PADD et le règlement du PLU. Celui-ci a d'ailleurs été adopté par plusieurs membres de l'opposition municipale.

Notre commentaire : La revendication maintes fois affirmée de préserver l'identité des quartiers s'accommode mal avec l'ouverture à une densification systématique de quartiers peu denses ou au remplacement d'immeubles trop hauts là où ils sont unanimement décriés, par de la concentration horizontale.

Tout en donnant un satisfecit au PLU quant au respect global de la légalité, la Commission d'enquête n'en a pas moins fait état de nombreuses réserves morales dont la plus importante est probablement l'incohérence urbanistique du remplacement de la hauteur par de la densité horizontale.

Quelles mesures concrètes envisagez-vous de prendre afin de mettre en adéquation les règlements techniques avec les principes politiques affichés ?

Philippe Gonon :

Nous nous sommes prononcés pour un réexamen du PLU voté en juillet 2007.

Jean Rosselot : remettre en chantier le PLU

Jean Louis Fousseret : Sans objet.

CCDV 3- Attendu que le PLU a fortement réduit les zones pavillonnaires existantes et n'en a pratiquement pas créé de nouvelles (1AUP Chaudanne 2ha, 1AUP Point du Jour 2 ha) malgré le très vaste territoire communal de Besançon, considérez vous qu'une offre pavillonnaire suffisante doit être aujourd'hui la fonction urbanistique principale des communes périphériques, et que cette forme d'habitat doit être implicitement découragée à Besançon par réduction de l'offre ? Faut-il suivre la voie du malthusianisme foncier qui réserverait alors aux plus riches l'habitat pavillonnaire, et ferait perdre à notre agglomération une part essentielle de son attractivité ?

Philippe Gonon :

80% des français (sondage UCMI 2006) veulent une maison individuelle : ce ratio est impossible à tenir en ville. Mais nous pensons qu'il est possible de proposer un habitat à taille humaine à l'intérieur de la ville. Dans l'agglomération, hors Besançon, il ne peut être question de réserver l'espace constructible au seul habitat pavillonnaire et de faire porter à Besançon le poids de la loi SRU et de toutes les obligations en découlant. En d'autres termes, les communes de l'agglomération doivent prendre en charge elles aussi un habitat collectif et un habitat social, de façon à créer un continuum entre ville et aggro, à ne plus penser ville = tours et aggro = pavillons.

Jean Rosselot : *Il faut développer le pavillonnaire en même temps que le collectif.*

Jean Louis Fousseret :

Cette affirmation est infondée.

Par rapport au POS, le PLU a au contraire augmenté les possibilités d'habitat pavillonnaire. En effet, outre les zones qui lui sont affectées et qui restent importantes, il est également possible de construire de l'individuel dans les zones à habitat mixte ou diversifié. Ce qui augmente considérablement le potentiel pour la seule ville de Besançon.

Le Maire estime en effet qu'il faut construire des maisons individuelles tout en ne gâchant pas le foncier. La municipalité a le souci de préserver l'avenir en ménageant un potentiel foncier à Besançon, justement afin que les ménages ne soient pas contraints de partir à 30 ou 40 km de Besançon. Certaines communes de la périphérie n'ont d'ailleurs plus de foncier pour des activités ou des équipements car il a été consommé essentiellement par de l'habitat individuel. Par ailleurs, il est irresponsable de laisser croire, localement ou au niveau national, que tous les français aspirent, et surtout ont les moyens, de vivre en maison individuelle. C'est pourquoi, nous sommes responsables en assurant un mixité de l'habitat : individuel, semi individuel et petit collectif.

Notre commentaire : PG ouvre à une question que nous n'avons pas posée qui est le rééquilibrage de l'habitat social entre la ville et l'agglomération.

Le rééquilibrage entre communes urbaines au sein d'une agglomération qui fait l'objet de l'article 55 fréquemment identifié à l'ensemble de la loi SRU, est en apparence souhaitable dans l'agglomération de Besançon. Mais on peut craindre que ce ne soit très largement un vœu pieux dans la mesure où les familles qui ont le plus besoin du logement social, ont aussi le plus besoin des commodités d'une domiciliation citadine. En tout état de cause cette question est à étudier sérieusement.

JLF répond à côté de la question en faisant semblant de confondre maisons

individuelles et zones pavillonnaires. D'une part nous n'avons jamais laissé croire que tous les français aspirent ou ont les moyens de vivre en maison individuelle, d'autre part nous avons salué dans notre question n° 5 le principe d'une offre d'habitat type "maison de ville" ou "habitat intermédiaire", s'il peut constituer pour certains accédants une offre alternative et dissuasive d'une périurbanisation trop lointaine. Nous disons seulement que l'abondance de cette offre dans le PLU risque d'être disproportionnée par rapport à la demande, et nous constatons en même temps que le PLU n'ouvre pratiquement pas de nouveaux espaces à règlement pavillonnaire alors que les 60 km² du très vaste territoire communal en font le meilleur gisement pavillonnaire de l'agglomération. Il convient de ne pas le stériliser totalement au prétexte de le préserver.

Notre question est de savoir si le futur président de la communauté d'agglomération est partisan du malthusianisme foncier, que certains auteurs osent aujourd'hui dénoncer à contre-courant de la pensée urbanistique dominante. Ce malthusianisme foncier impose effectivement à des accédants qui aspirent au mode de vie pavillonnaire proche périurbain possible dans notre agglomération à taille humaine, d'aller, comme le dit JLF, jusqu'à 30 ou 40 km pour trouver l'offre pavillonnaire de communes ouvertes à l'accueil de nouveaux habitants.

CCDV 4.- La première couronne historiquement liée à l'industrialisation représente à peu près la moitié de l'espace citadin et c'est d'abord pour ces espaces que le concept de renouvellement urbain prend sa signification à Besançon. Quelle est votre position vis-à-vis de l'évolution souhaitable de ces espaces ? Est-il aujourd'hui possible d'imaginer une qualité d'ambiance urbaine attractive pour les acquéreurs, loin des commerces de proximité dont chacun reconnaît qu'il faut favoriser le regroupement dans les "coeurs de quartier" ?

Philippe Gonon :

Vous vous préoccupez à juste titre de l'équipement commercial des quartiers mais nous souhaitons attirer votre attention sur d'autres besoins de la population : maisons protégées (face au vieillissement de la population), et les maisons de l'enfance avec passerelles pour garder les enfants des femmes jeunes qui travaillent dans les grands centres commerciaux.

Nous aurons une politique volontariste forte pour maintenir et développer un commerce de centre ville et de proximité. Ce sont les acteurs indispensables de l'animation des quartiers. Toutes les mesures seront étudiés avec les associations de commerçant.

Jean Rosselot : *Il faut embellir ces secteurs, y maintenir des commerces.*

Jean Louis Fousseret :

La Ville a déjà engagé la mobilisation des friches industrielles (Rhodia ...), ferroviaires (Viotte ..) et militaires (Vauban, Brulard notamment). Ce foncier sera affecté à une urbanisation très diversifiée avec de l'habitat diversifié, des activités créatrices d'emploi, des services, des équipements publics et privés. Les commerces de proximité seront intégrés dans le tissu urbain. Etant des éco-quartiers, ils seront desservis par les transports en commun.

Notre commentaire : Dans leur programme si ce n'est dans leur réponse, les candidats s'intéressent aux sites d'aménagement qui font l'objet d'un projet public, mais ils ne semblent pas avoir de réponse pour redéfinir l'idée de qualité d'ambiance urbaine, dans la fraction des espaces de première couronne qui restera

éloignée des commerces implantés dans les cœurs de quartier.

CCDV 5.- *La Ville de Besançon souhaite favoriser de nouvelles formes d'habitat, intermédiaires entre l'habitat individuel classique très demandé et l'habitat collectif. Or on ne trouve nulle part dans les 1000 pages du PLU ce qu'est cet habitat "intermédiaire", si ce n'est pour dire qu'il est caractérisé par des accès individuels.*

Ce type d'habitat paraît effectivement intéressant pour constituer une alternative à une périurbanisation trop lointaine. Ne pensez vous pas qu'en raison de son caractère systématique et généralisé à travers les règlements de zone, cette offre sera beaucoup plus importante que la demande des acquéreurs à Besançon ?

Philippe Gonon :

Nous pensons qu'il est possible de proposer un habitat à taille humaine à l'intérieur de la ville : nous faisons une double proposition reposant sur les concepts d'éco-quartier et d'éco-quartier inter générationnel.

Jean Rosselot : *C'est possible, probable même.*

Jean Louis Fousseret :

La Ville a déjà favorisé cette forme d'habitat dans des quartiers où personne ne conteste la qualité de vie (par exemple Tilleroyes ...).

En réponse à votre question, le PLU est un document d'urbanisme, pas un guide de la construction. Pour le reste, vous reporter à la réponse à la question 3.

CCDV 6.- *Le lien habitat / emploi intégrant la problématique " transport collectif " ne semble pas avoir été présent dans le choix des nouveaux espaces réservés à l'extension de l'habitat. Que proposez vous pour mettre en adéquation emploi et logement ?*

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *Le PLU n'en tient pas compte, ce qui est illogique.*

Jean Louis Fousseret :

Nous contestons formellement cette affirmation. La preuve : la zone d'habitat aux Hauts de Chazal réalisée dans le cadre de Témis Santé, les Vaites, les Planches près des zones d'emplois de Palente et de Chalezeule, Montboucons près des Portes de Vesoul, de Temis Microtechniques ...

S'agissant des transports, le Tramway ne passera t'il pas aux Vaites, aux Hauts de Chazal ?

CCDV 7.- *Etes-vous d'accord pour inscrire, dans le PLU, le droit au maintien de la vue, du soleil, de la lumière à chaque habitant, en évitant que d'autres constructions ne les condamnent aggravant ainsi la consommation d'énergie ?*

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *Oui*

Jean Louis Fousseret :

Les logements économes sont ceux qui utilisent les techniques et les matériaux les plus adaptés. Jean-Louis FOUSSERET veillera à un bon compromis entre la

réponse aux besoins en logements et la qualité de la vie. Tout sera mis en œuvre pour favoriser les économies d'énergie .L'environnement sera d'ailleurs l'un des enjeux des éco-quartiers.

Notre commentaire : le code de l'urbanisme n'interdit pas l'écriture de dispositions réglementaires destinées à préserver le droit au soleil dans les zones qui ne sont pas destinées à des hauteurs et des densités "urbaines".

On ne voit pas comment le maire de Besançon pourrait s'opposer à un projet qui prive le voisin de soleil, dès lors que ce projet est conforme au règlement existant du PLU.

CCDV 8.- Etes-vous d'accord pour limiter le cumul des responsabilités électives des mêmes personnes dans les différentes collectivités locales ?

Philippe Gonon :

La France souffre d'un excès de structures qui l'étouffent peu à peu : le mille feuilles est composé de six structures, Europe, Etat, Régions, Département, Agglo, Villes. Le département me semble de trop et la plupart de ses compétences peuvent être rattachées à la région. Villes et agglos pourraient être fusionnées en une seule entité, l'agglo élue démocratiquement. Il ne resterait donc que quatre structures, gages d'économie de fonctionnement et de simplification pour le citoyen.

Jean Rosselot : *Oui, à deux mandats.*

Jean Louis Fousseret :

*Cette question, comme les 2 suivantes, est certes très intéressante mais elle n'apparaît pas avoir de lien direct avec le cadre de vie des bisontins
Cependant, vous connaissez l'avis de Jean-Louis FOUSSERET, refus du cumul des mandats, de député-maire entre autre. Il préfère être un bon maire Président du Grand Besançon.*

CCDV 9.- Que comptez vous faire pour consolider la structure agglomération CAGB, lui donner une certaine indépendance, pour diminuer l'emprise bisontine et pour permettre de mieux associer les communes périphériques ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot :

Lui insuffler un souffle nouveau, vous verrez, vous ne serez pas déçus

Jean Louis Fousseret :

Notre commentaire : PG aborde une question réactualisée par le rapport ATTALI, et qui a toute son importance en Franche-Comté car la suppression des départements et l'émergence des aires urbaines ou rurales y correspondrait beaucoup plus aux réalités de géographie humaine. De plus la commune de Besançon doit supporter la majorité des charges de centralité alors que ses classes moyennes sont largement domiciliées dans les communes alentour.

CCDV 10.- Le maire de Besançon est ipso facto président de la CAGB, est ce irréversible ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *non, mais c'est utile qu'il le soit. C'est cohérent*

Jean Louis Fousseret :

CCDV 11.- Etes-vous prêt à publier les demandes de permis de construire et les réponses apportées sur le site internet de la ville ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *Oui, bien sur*

Jean Louis Fousseret :

Il est possible de consulter tous les permis de construire accordés en Mairie. Ils sont tous affichés sur les panneaux d'affichage de la mairie, rue Mégevand. Il est interdit de rendre publiques les demandes.

CCDV 12.- Que comptez vous faire pour donner un élan, un fonctionnement démocratique, indépendant de la tutelle municipale, un rôle de partenaire de la ville aux conseils de quartier ?

Philippe Gonon :

Il existe deux formes légales de démocratie de proximité : le conseil de quartier (habitants) et la commission consultative de services publics.

C'est -dire si cette aspiration à une démocratie de proximité est forte, et le MODEM, fidèle à sa tradition , approuve pleinement la création de ces conseils et se félicite de voir également à Besançon un conseil des sages et un conseil des jeunes.

Cette formule traduit parfaitement la pensée du MODEM, qui met l'habitant au cœur du dialogue avec l'exécutif municipal.

Je suggère quelques règles à respecter au vu de dysfonctionnements qui ont été constatés par tous les adhérents du MODEM membres de plusieurs conseils de la ville.

Pour les habitants : ne pas participer au conseil pour la défense de ses intérêts personnels, pas d'associations au conseil défendant des situations catégorielles o particulières d'un groupe d'habitants.

Pour le maire : donner consigne aux élus et aux services de répondre aux demandes des habitants et de communiquer sur les questions qui leur sont posées ou sur les projets en cours de préparation.

Pour les services : jouer le jeu de l'information et de la communication pour un fonctionnement optimal des services, accepter les critiques argumentées et raisonnées, vérifier les problèmes soulevés pour leur apporter la solution la plus appropriée.

Pour assurer une représentation véritablement objective des habitants auprès du conseil, il pourrait être envisagé de tirer au sort parmi les volontaires, les futurs membres du conseil de quartier.

Jean Rosselot :

Du rôle de faire-valoir, ils deviendront " consultants "en amont, vraiment

Jean Louis Fousseret

La mention relative à " la tutelle municipale" révèle un manque d'objectivité. Précisons néanmoins que les Conseils de quartiers constituent le cadre de réflexion et de propositions de la part des habitants dans tous les domaines de compétence de la Ville. Certains conseils de quartiers fonctionnent très bien, à la satisfaction générale, car les habitants y participent activement avec un état

d'esprit d'ouverture, en émettant des critiques constructives et des propositions d'intérêt général.

CCDV 13.- Le nombre et la délimitation des " supra quartiers " sont ils bien adaptés à la représentation souhaitée par les habitants et à une animation des quartiers ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *Qu'est ce ?*

Jean Louis Fousseret :

Nous ne comprenons pas cette question.

CCDV 13.- Etes-vous d'accord pour que les associations concernées par le cadre de vie soient associées systématiquement, en fonction de leur objet, aux réflexions des Conseils de quartier ?

Philippe Gonon : *voir réponse 12*

Jean Rosselot : *Bien sur ?*

Jean Louis Fousseret :

Oui

Les associations se verront offrir des possibilités de participer activement aux réflexions des conseils de quartier.

Notre commentaire : si le fait de refuser de diffuser entre membres des conseils de quartier leurs coordonnées téléphoniques et leurs adresses e-mail pour qu'ils ne puissent pas réfléchir et discuter entre eux, sans que le service politique de la Ville soit informé de la moindre idée émise avant même de savoir si elle sera retenue, n'est pas considéré comme une tutelle municipale, alors on se demande ce qu'il faudrait de plus pour que JLF reconnaisse cette tutelle.

CCDV 15.- Etes-vous favorable à l'adoption d'une charte des piétons et de règles pour l'égalisation des chances s'inspirant de la Charte européenne adoptée par le Parlement européen en 1988 ?

Philippe Gonon :

En ce qui concerne le piéton et le cycliste en ville, nous sommes tout à fait d'accord pour discuter au fond de la répartition des espaces, des droits et obligations de chacun et nous militons pour un " code de la rue ".

Jean Rosselot : *Oui*

Jean Louis Fousseret :

Jean-Louis FOUSSERET a déjà mis en place une charte de partage de la voie publique entre les différents usagers (bus, voiture, cycles).

Il mettra en place un plan de communication et de sensibilisation afin de préserver la sécurité des piétons car il s'agit essentiellement d'un problème de comportement.

En outre, nous renforcerons des aménagements protégeant physiquement les

piétons.

CCDV 16.- Etes-vous favorable à la mise en place d'un " Monsieur piéton " à l'instar de " Monsieur vélo " ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *Oui*

Jean Louis Fousseret : *Un élu aura en charge cette responsabilité.*

+++++

Questions particulières au contexte de déplacements urbains

Les réponses de Jean Rosselot et de Jean Louis Fousseret sont reproduites, telles qu'elles nous ont été adressées, la réponse de Philippe Gonon résulte de l'exploitation de sa réponse globale et de son programme.

CCDV 1.- Pourquoi ne pas avoir poursuivi les études de la rocade nord-est dans la continuité de ce qui a été fait par l'Etat (DDE) ?

Philippe Gonon :

Lettres 2&3 : poursuite de la Liaison Nord Est avec participation financière de l'Etat.

Jean Rosselot :

Ah ça, quelle connerie de la gauche qui a laissé perdre 2 millions d'Euros.

Jean Louis Fousseret :

Jean-Louis FOUSSERET a toujours considéré que la poursuite de la voie de contournement entre Valentin et Thise, constitue un enjeu primordial pour l'attractivité de la Ville et la structuration de l'agglomération.

*La convention du 11 juillet 2000, entre le District du Grand Besançon et le Préfet prévoyant la participation du District au financement de l'étude de faisabilité de la rocade Nord-Est, dont " **la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Etat** ".*

La dite étude a bien été réalisée et a conclu à la nécessité de réaliser la LNE.

*Dans le même temps, en 2004, **l'Etat se désengageait des routes nationales et refusait de s'engager sur la maîtrise d'ouvrage en vue de la Déclaration d'Utilité Publique de la LNE.***

Ceux qui reprochent aux collectivités territoriales de ne pas réaliser une voie dont l'Etat a engagé puis abandonné le processus, feignent d'ignorer que celui-ci, faute de crédits, impose aux collectivités territoriales, de nouvelles participations financières très importantes sur la voie des Mercureaux, sur la LGV et se désengage des Transports en Site Propre ...

Depuis février 2005, en tant que Président de la CAGB, Jean-Louis FOUSSERET

n'a cessé d'alerter l'Etat sur la nécessité de réaliser la voie. Il prendra de nouvelles initiatives, notamment auprès de l'Etat et des autres collectivités afin qu'un maître d'ouvrage entreprenne enfin la réalisation de cette voie.

CCDV 2.- Est-il à votre avis possible de définir un zonage progressif limitant l'intrusion de l'automobile dans la ville?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot :

Oui, mais attention, il ne faut pas bannir l'automobile, à cause du commerce.

Jean Louis Fousseret :

L'usage de la voiture particulière en ville doit être limité partout aux seuls besoins nécessaires, c'est pourquoi la Ville puis le Grand Besançon ont mis en place un réseau de transports en commun, un des plus performant de France. Ce réseau sera d'ailleurs complété par le tramway.

Hormis les zones piétonnes, pas de zonage particulier.

CCDV 3.- Etes vous favorable à une taxation des véhicules selon leur degré de pollution et leur intrusion dans ce zonage progressif ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot :

Assez, oui, mais là, on touche le national.

Jean Louis Fousseret :

Nous sommes favorables à ce que tous les moyens soient utilisés pour conduire les automobilistes à polluer le moins possible. La taxation n'est qu'un de ces moyens. Il est parfois préférable et plus juste d'accorder un bonus aux véhicules propres.

CCDV 4.- Connaissez vous le Plan de Déplacements Urbains de Besançon (PDU) à échéance 2010 - 2012.

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *Oui*

Jean Louis Fousseret : *Oui*

CCDV 5.- Pensez vous appliquer les dispositions du Plan de Déplacements Urbains ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *Oui, je le reverrai*

Jean Louis Fousseret : *Oui*

CCDV 6.- Pensez vous faire évoluer le PDU pour l'adapter aux problématiques du réchauffement climatique et de la crise énergétique et le traduire dans une révision du PLU ?

Philippe Gonon :

En matière de transport, nous avons opté pour une modification en profondeur des transports au sein de l'agglomération, je vous renvoie à nos fiches et à notre projet : les parking relais, le tramway, le tram-train et l'étoile ferroviaire, les bus électriques...qui créeront un liens très fort entre les différents espaces et les différents quartiers de la ville et de l'agglo.

Jean Rosselot : *Oui*

Jean Louis Fousseret :

Le PDU et le PLU prennent déjà en compte ces impératifs (transports en commun, tramway ...) et seront adaptés, si nécessaire, aux exigences de la préservation de la planète.

CCDV 7.- Quelques parcs relais ont été réalisés, mais quand seront réalisés ceux qui sont prévus dans le PDU ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot :

Les deux existants sont inadaptés, je reprends tout le problème.

Jean Louis Fousseret :

Les parcs relais de Micropolis et de Temis sont actuellement en service. En 2008, le Grand Besançon entreprendra la 2^{ème} phase de Temis et la réalisation du parc Campus.

Un parc relais est prévu à l'Est de l'agglomération. Le site précis sera arrêté dans le cadre du projet de tramway.

CCDV 8.- Quand seront créés les parcs de stationnement en première couronne prévus au PDU ?

Philippe Gonon :

Création de parkings relais extérieurs. reliés au centre ville par des navettes bus rapides.

Jean Rosselot :

Tout de suite, avec mise en site propre de lignes Ginko.

Jean Louis Fousseret :

Des parcs relais en périphérie de Besançon seront réalisés en lien avec les haltes ferroviaires.

CCDV 9.- Les réalisations recevant du public, palais des sports, stade Léo Lagrange, FRAC, SMAC sont elles ou seront-elles “ labellisées ” PDU ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *Oui*

Jean Louis Fousseret :

C'est dans l'esprit que le “ label PDU ” est en vigueur à Besançon. En effet, les nouveaux équipements sont conçus en tenant compte des transports en commun. S'agissant des grands équipements existants, des aménagements sont réalisés afin de les desservir (Tramway à la gare, site propre près du Stade ...). Une formalisation est envisageable dans le cadre du PDU.

+++++

Commentaire relatif aux réponses des candidats sur les déplacements urbains

La problématique des déplacements urbains semble une préoccupation des différents candidats. Les mots tramway, parcs relais entrent peu à peu dans le langage commun.

P Gonon a élaboré un schéma de rénovation des transports collectifs. La réalisation de parcs relais de périphérie est abordée par les trois candidats.

Les enjeux principaux ne sont abordés par aucun des candidats : place de la voiture dans la ville, quel réseau de Transport Collectif, niveaux de pollutions...

Le plan de déplacements urbains (PDU) de mars 2000 n'est pas connu et les réalisations prévues tardent à être réalisées. Le Plan local d'urbanisme n'a pas réservé les zones nécessaires à la réalisation des parcs relais de périphérie.

Les mini parcs relais, le covoiturage et “ vélocité ”, c'est bien, mais loin d'être suffisant vis à vis des incidences de la crise énergétique et du réchauffement climatique. La diffusion du film de Al Gore “ une vérité qui dérange ” par le maire sortant devrait pourtant permettre à ce candidat de faire des propositions en conséquence.

Le réseau de transport collectif fonctionne bien, mais il est ralenti par le flux automobile. Et surtout, il est peu utilisé par les “ actifs ”.

+++++

Réponses aux questions particulières au quartier des Chaprais :

1.- Etes-vous prêt, dès votre élection, à, réexaminer les règles du PLU pour le quartier des Chaprais et ce, en concertation avec la population concernée et ses associations, en vue d'une révision de ce PLU ?

JLF :

Il n'y a pas lieu de procéder à une révision du PLU actuellement.

Le PLU est un document vivant qui évoluera, en concertation avec les habitants et avec pour souci, l'intérêt général.

JR :

C'est exactement ça.

PG :

Le PLU sera réétudié. Il nous renvoie à une fiche technique sur la " démocratie de proximité ".

2.- Pensez-vous qu'il convienne d'adopter des mesures concrètes, en accord avec les intéressés, afin de conforter le commerce, l'artisanat et les services aux Chaprais ?

JLF : *comme il l'a toujours fait, confortera et accompagnera le dynamisme commercial des Chaprais en étroite concertation avec tous les commerçants.*

JR : *Oui, bien sûr !*

PG : *En ce qui concerne le commerce de centre ville et pas seulement celui des Chaprais, nous aurons une politique volontariste forte pour maintenir et développer un commerce de centre ville et de proximité. Ce sont les acteurs indispensables de l'animation des quartiers. Toutes les mesures seront étudiées avec les associations de commerçants.*

Exemples de mesures concrètes :

- stationnement minute gratuit :

JLF : *C'est fait avec la création récente de 4 emplacements " livraison " avec 3 ou 4 places chacun. L'arrêt très provisoire y est permis mais pas le stationnement.*

JR : *Oui*

PG : *pas de réponse*

- classement du supermarché Casino en zone d'activités commerciales :

JLF : *non car ce classement n'apporterait rien au commerce local, ni à Casino. Son classement actuel au PLU permet de maîtriser une éventuelle évolution. Un classement en zone activité y autoriserait des industries sans possibilité de s'y opposer*

JR : *Oui*

PG : *pas de réponse.*

- aménagement de la place de la Liberté :

JLF : *oui. Jean-Louis FOUSSERET et son équipe élaboreront et réaliseront le réaménagement de la place au cours du prochain mandat, dans le cadre d'une réflexion générale sur l'ensemble urbain comprenant également la Place Flore*

JR : *Oui. L'aménagement actuel : une forêt de panneaux et d'îlots ; peut devenir une magnifique petite place*

PG : *Pas de réponse..*

- ravalement des façades des rues commerçantes avec subventions municipales :

JLF : *Oui. Une réflexion a déjà été entreprise pour l'extension de la politique de ravalement des façades Au cours du prochain mandat, des secteurs prioritaires seront identifiés et des aides mises en place. La rue de Belfort pourrait être concernée*

JR : *Oui*

PG : *Pas de réponse.*

3.- Allez-vous informer et associer les habitants riverains concernés et leurs associations au devenir des entrepôts POMONA ?

JLF : *Le PLU a classé ce site en zone ferroviaire donc inconstructible en l'état. RFF est ainsi contraint d'associer la Ville à tout projet. Les habitants seront évidemment informés et associés à tout projet*

JR : *Oui, bien sûr, depuis le temps que j'en parle...*

PG : *Le plan général de restructuration de la gare Viotte impliquera la prise en compte des entrepôts POMONA et des entrepôts SNCF..*

4.- Pensez-vous que l'installation de mesures de protection contre la pollution s'impose à la SNCF, aux abords de son entrepôt et le long des voies qui traversent les Chaprais ?

JLF : *Ce domaine de la SNCF relève de l'Etat. Néanmoins, comme elle l'a annoncé, la Ville fera procéder à de nouvelles mesures et enregistrements étayant une démarche auprès de M. le Préfet et de la SNCF en vue de résoudre les nuisances*

JR : *Oui.*

PG : *Pas de réponse..*

5.- Allez-vous informer et associer les habitants concernés et leurs associations à l'étude du tracé d'une nouvelle voie reliant la rue de Vesoul à la rue de Belfort et à la définition et la mise en œuvre de mesures concrètes de protection afin de limiter les nuisances ?

JLF : *Oui, dans le cadre du Conseil de quartier, le moment venu*

JR : *Oui.*

PG : *Pas de réponse.*

6.- Etes-vous favorable, après consultation des habitants et de leurs associations, à l'élaboration d'un plan de réfection des chaussées et trottoirs du quartier, ce plan comportant un état des lieux et un calendrier prévisionnel des travaux éventuels nécessaires ?

JLF :Oui dans le cadre du Conseil de quartier.

JR : Oui.

PG : Pas de réponse.

+++++

SYNTHESE DES REPONSES DES TROIS PRINCIPAUX CANDIDATS AUX QUESTIONS PARTICULIERES POSEES PAR LES CHAPRAIS

L'Association de défense des habitants du quartier des Chaprais/Rotonde avait posé **6 questions** plus particulières concernant leur quartier. Il convient de noter que deux candidats seulement , Jean-Louis Fousseret et Jean Rosselot ont répondu à toutes nos questions, Philippe Gonon ne répondant qu'à 3 questions.

1.- La première concerne la révision du PLU sur le quartier : en effet, l'essentiel des rues des Chaprais sont classées en zones UB redécoupées en 4 sous zones qui prévoient une hauteur qui varie de 10 m (R+2) à 19 m (R+4+attique) ; il n'y a pas de coefficient d'occupation des sols....

Jean Rosselot et Philippe Gonon sont d'accord sur le principe de cette révision.

Jean-Louis Fousseret juge que ce n'est pas d'actualité.

2.- Pour conforter le commerce, l'artisanat et les services :

Jean-Louis Fousseret et Jean Rosselot se rejoignent sur l'essentiel des mesures concrètes que nous proposons

Philippe Gonon propose une politique volontariste forte sans en préciser les modalités concrètes..

3.- En ce qui concerne l'aménagement des terrains des anciens entrepôts POMONA :
Les 3 candidats sont d'accord pour associer la population concernée au devenir de cette zone.

4.- En ce qui concerne les mesures concrètes de protection contre la pollution générée par les lignes SNCF et l'entrepôt des machines TER rue Résal :

JLF renvoie à la SNCF et au Préfet.

JR est favorable à ces mesures.

PG ne répond pas.

5.- En ce qui concerne la création d'une nouvelle voie de liaison entre la rue de Vesoul et la rue de Belfort (voie prévue dans le Plan de Déplacements Urbains) :

JLF informera et associera la population dans le cadre du conseil de quartier (qu'il veut ouvrir aux associations).

JR est d'accord pour associer et informer la population concernée

PG n'a pas répondu.

6.- En ce qui concerne l'adoption d'un plan de réfection des trottoirs et chaussées du quartier : *les positions exprimées sont les mêmes que pour le point 5.*

+++++

Questions particulières au quartier de la rue du Dr MOURAS :

Les réponses de Jean Rosselot et de Jean Louis Fousseret sont reproduites, telles qu'elles nous ont été adressées.

La réponse de Philippe Gonon résulte de l'exploitation de sa réponse globale et de son programme.

Les riverains de la rue du docteur Mouras ont été avertis par voie de presse qu'un droit de préemption avait été accordé par la municipalité au Syndicat Mixte de Micropolis ;

CCDV 1 / Pourquoi les riverains concernés n'ont pas été directement informés du droit de préemption de leurs habitations ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *C'est ce que je veux changer en général.*

Jean Louis Fousseret :

Les riverains de la rue du docteur Mouras ont été avertis par voie de presse qu'un droit de préemption avait été accordé par la municipalité au Syndicat Mixte de Micropolis ;

Comme en d'autres secteurs bisontins, le droit de préemption urbain sur ce secteur a été établi dans le cadre général de l'élaboration du PLU.

Compte tenu de leur grand nombre, tous les propriétaires de Besançon ne pouvaient pas être informés individuellement des modifications du Plan d'occupation des sols.

S'agissant de la rue du Docteur MOURAS, la Ville a organisé une réunion fin 2007 avec tous les propriétaires concernés.

Ils ont été informés qu'ils ne sont pas expropriés et que le Syndicat acquiert des maisons, au prix du marché arrêté par l'administration des domaines, lorsqu'elles celles-ci sont librement mises en vente, et uniquement dans ce cas là.

Précisons que les 2 maisons déjà acquises l'ont été suite à la mise en vente, volontaire, des propriétaires. Ces derniers se sont déclarés satisfaits des conditions de l'acquisition.

CCDV 2 / Quels sont précisément les projets du Syndicat Mixte de Micropolis pour que la municipalité leur accorde ce droit de préemption ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *Etendre l'aire de stationnement.*

Jean Louis Fousseret :

Le droit de préemption a été établi en vue d'un éventuel développement de Micropolis. Aucun projet n'est actuellement arrêté.

CCDV 3 / Si vous êtes élus, pensez vous maintenir ce droit de préemption ?

Philippe Gonon :

Micropolis fait figure dans notre projet d'équipement à déplacer : dès lors, les mesures actuelles n'auront plus d'objet.

Jean Rosselot : *A voir avec les habitants.*

Jean Louis Fousseret : *Oui*

CCDV 4 / Comment pensez vous informer les riverains qu'un droit de préemption touche leurs habitations ?

Philippe Gonon :

Jean Rosselot : *Par contacts avec eux.*

Jean Louis Fousseret :

Une carte du droit de préemption urbain existe dans le PLU. Elle est donc consultable puisque ce document est public. Il est strictement impossible de prévenir tous les habitants des servitudes d'utilité publique qui peuvent exister sur l'ensemble des parcelles de la ville, tant elles sont nombreuses. Les servitudes existantes sont communiquées lors de toute acquisition foncière et les nouvelles servitudes créées hors élaboration du PLU devront effectivement faire l'objet d'une information individuelle.

+++++

Réponses des 3 candidats Relatives au Quartier des Montboucons

QUESTION

Le POS avait créé quelques petites zones harmonieuses d'habitat pavillonnaire sur le vaste territoire communal de Besançon.

Pourtant le PLU a supprimé contre la volonté des habitants (rapport de la Commission d'enquête publique pour le PLU) toutes les anciennes zones

pavillonnaires urbaines UDc, ainsi que la moitié de la zone pavillonnaire périurbaine des Montboucons. Il leur est substitué des zones "mixtes" à COS 0,5, ce qui revient à y autoriser ponctuellement une multiplication par 4 de leur densité. Cette densification paraît possible dans les nouvelles zones à urbaniser (AU) selon un plan d'ensemble respectant certains équilibres. Mais elle revient en revanche à autoriser le développement d'une véritable cacophonie urbanistique à la place de l'harmonie et de l'unité dans les zones pavillonnaires existantes. C'est l'institution d'un véritable libéralisme sauvage de la densification horizontale.

QUESTION

Etes vous disposés à modifier le PLU de façon à requalifier en pavillonnaire l'ensemble des zones qui l'étaient selon le POS (UDc ou NB) ?

Réponses de J L F

Non, Le PLU n'a pas supprimé toutes les zones pavillonnaires. Certaines zones le sont restées purement, d'autres sont dorénavant mixtes. Il convient en effet d'assurer partout une mixité de l'habitat comprenant logements individuels, individuels groupés et PETITS collectifs.

Non, la densité n'est pas multipliée par 4. Dans le POS, le coefficient des sols était de 0.2, il est aujourd'hui de 0.5 au maximum. La nouveauté du PLU, c'est que l'emprise au sol est limitée à 35% de la surface, donc 65% n'est pas constructible. Cette règle permet par ailleurs de limiter la densification de ces espaces intermédiaires entre secteurs denses et secteurs périurbains.

Enfin, un large territoire des Montboucons est classé en zone Naturelle, auquel il faut ajouter de grands espaces agricoles. Est-ce cela " la cacophonie urbanistique " et " l'institution d'un véritable libéralisme sauvage de la densification horizontale " ? Ces propos sont totalement excessifs.

*Non. Rappelons que les zones NB ont été supprimées par la loi du fait de leurs effets négatifs (mitage, problèmes de desserte ...).
.../*

JR

Est disposé à modifier le PLU de façon notamment à requalifier en pavillonnaire l'ensemble des zones qui l'étaient selon le POS (UDc ou NB)

PG

Même s'il s'agit d'un quartier récent, nous nous attacherons à lui conserver son caractère pavillonnaire.

Notre commentaire : la réponse de Philippe Gonon va au delà de ce que

nous demandions. Nous ne demandions en effet la préservation de l'urbanisation traditionnelle pavillonnaire que pour les seules zones qui avaient été ouvertes à la construction selon le POS.

La réponse de Jean-Louis Fousseret contient beaucoup d'inexactitudes ou déforme nos propos. Nous devons la commenter.

Nous n'avons jamais dit que le PLU avait supprimé toutes les zones pavillonnaires du territoire communal, mais pratiquement toutes celles qui étaient classées en zones pavillonnaires urbaines UDC.

Ce qui fait la limitation de la densité pavillonnaire n'est pas le COS, mais la surface minimale des parcelles constructibles qui fixe cette densité à dix logements à l'hectare, la possibilité théorique de faire deux logements par parcelle est très peu utilisée. De ce fait la suppression de la surface minimale des parcelles, et la limitation de la densité par un COS de 0,5 favorise la construction de logements plus petits de type intermédiaire ou semi-collectif, et contrairement à la dénégation de Jean-louis Fousseret, on est en deçà de la réalité en estimant le nombre de logements autorisés, à une quarantaine à l'hectare en zone UD, ainsi que le prouve un récent permis de construire aux Montboucons pour plus de 20 logements sur 35 ares.

L'emprise au sol limitée à 35 % existait déjà avec le POS et cette disposition ne sert à peu près à rien attendu que la combinaison du COS 0,5 et de plusieurs niveaux de planchers conduit à une emprise au sol qui ne peut guère dépasser 30 %.

Nous donnons acte au PLU d'avoir respecté les zones naturelles et globalement les zones agricoles des Montboucons. Nous l'avons indiqué dès notre réponse à l'avant-projet et n'avons jamais adressé de reproche dans ce sens.

L'affirmation : *il convient d'assurer partout une mixité de l'habitat comprenant logements individuels, individuels groupés, et petits collectifs*, est une option générale du PLU pour laquelle on ne trouve aucune argumentation dans les 1000 pages que contient le PLU, et à laquelle monsieur Fousseret candidat ne donne toujours pas de justification.

Ce nouveau type d'espace urbain paraît défendable, si le marché l'accepte, comme satellite autour de cœurs de quartiers assez denses bénéficiant de commerces et d'une desserte dense par les transports en commun. Mais nous ne voyons pas la cohérence urbanistique que peut avoir le placage systématique sur du pavillonnaire périurbain de petits espaces à densité urbaine, mais trop petits pour justifier commerces et transports denses.

+++++

Commentaire des Vaîtes suite aux réponses de JLF – JR – PG -

1. Nous apprécions la qualité globale des réponses qui reflètent un réel travail de compréhension des questions posées avec le souci d'apporter des réponses.

A ce titre très peu de questions restent sans réponses et on ne peut pas dire que cette absence de réponse (à quelques rares questions) puisse être une façon d'éluder la question.

2. Les réponses sont souvent précises et argumentées.

Elles peuvent donc souvent nous permettre de considérer qu'il s'agit d'un engagement du candidat.

3. Nous regrettons que certaines réponses soient faites dans un esprit dogmatique qui ne reflète pas la perception de la réalité de l'Insee ou qui méconnaît l'aspiration d'une majorité de français :

Nous faisons référence aux Question 1 et 3 :

Question 1

Nous regrettons que l'équipe de JLF ne fasse pas preuve de pragmatisme en restant dans sa vision d'anciens chiffres ou de chiffres soit disant adaptés à Besançon. En considérant que le nombre d'habitants par logement serait, en 2020, de 1.85 à Besançon alors qu'une étude récente de l'Insee le fixe entre 2.14 à 2.16.

Entre 1990 et 2005, l'évolution a été de -0.26 habitant par logement ; l'Insee prévoit une évolution de -0.15 à 0.17 d'ici 2020 et l'équipe de JLF prévoit -0.46 !

Les effets de la loi de 1975 sur le divorce a produit plus d'effet sur la période passée que sur les 15 années à venir. Prévoir une baisse du nombre d'occupant par logement 2 fois plus forte que les 15 années précédentes est vraiment surprenant.

Cela aboutit à prévoir la construction de 9 000 logements de plus (750 de plus par an !) que ce que prévoit l'Insee.

Pourquoi cette insistance à justifier des constructions ? Nous aurions préféré une attitude plus pragmatique.

Question 3 :

En considérant qu'"il est irresponsable de laisser croire, localement ou au niveau national, que tous les français aspirent, et surtout ont les moyens, de vivre en maison individuelle. C'est pourquoi, nous sommes responsables en assurant un mixité de l'habitat : individuel, semi individuel et petit collectif."

Et en ajoutant que "La municipalité a le souci de préserver l'avenir en ménageant un potentiel foncier à Besançon, justement afin que les ménages ne soient pas contraints de partir à 30 ou 40 km de Besançon".

D'une part, l'équipe de JLF semble méconnaître le besoin réel et l'aspiration réelle des français pour un habitat individuel. JLF refuse de reconnaître que c'est précisément l'absence d'offre de logement individuel qui contribue à augmenter le prix des maisons des villages périphériques à Besançon et cela pousse les habitants à aller habiter au delà de ces villages, à 30 ou 40km. Enfin JLF semble méconnaître les nouvelles mesures annoncées récemment pour offrir des programmes d'accession à des maisons individuelles pour 15€/j.

4. Nous regrettons que les réponses à certaines questions (une minorité de questions) soient imprécises et ne fassent référence qu'à des considérations générales voire des lieux communs.

Nous faisons référence à 3 réponses concernant le quartier des Vaîtes qui se contentent de faire référence à "un quartier exemplaire", la hauteur des bâtiments qui sera "raisonnable" et la densité qui sera "raisonnable". (Connaissant le sérieux des 3 listes en présence, nous n'aurions jamais imaginé qu'une liste puisse qualifier ses projets de déraisonnables...)

5. Toujours concernant le quartier des Vaîtes, le liste JLF précise qu'il "n'a jamais évoqué la possibilité d'interdire les voitures particulières dans son projet"

M Eric ALAUZET qui figure en bonne place sur sa liste a annoncé le contraire lors de la réunion publique qu'il a tenu aux Vaîtes, le 28 fév. (avec des silos à voitures).

Qui faut-il croire ?

L'autre liste qui annonce des mesures similaires est la liste de M GONON du Modem.